



Département de l'instruction publique

L'action socio-éducative au sein de l'école

La loi, entre autres objectifs, fixe à l'école la mission de « donner à chaque élève le moyen d'acquérir les meilleures connaissances dans la perspective de ses activités futures et de chercher à susciter chez lui le désir permanent d'apprendre et de se former » et « de préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement » (LIP, art 4, a & c). Elle doit donc aider l'élève dans la construction de sa personnalité, en lui donnant les moyens de communiquer, de juger, de choisir, en le rendant responsable de sa santé et en le préparant à l'exercice de sa citoyenneté.

Pour atteindre ses objectifs, l'école doit offrir les meilleures conditions de travail possibles. La lutte contre les actes de violences et contre l'exclusion fait partie des missions que les établissements scolaires doivent prendre en compte. Les phénomènes de violence, aussi bien en milieu scolaire qu'ailleurs, sont multiformes : violences verbales, atteintes aux biens (tags, vandalisme...), violences physiques, racket, port d'objets dangereux ou d'armes, sans oublier les violences retournées contre soi-même (consommation de produits divers, conduites à risque, tentatives de suicide...) ; autant de manifestations répréhensibles ou regrettables qu'il convient de traiter par des mesures adaptées. Ces phénomènes présentent bien sûr des degrés très variables de gravité, allant des incivilités, qui perturbent le climat de la classe ou de l'établissement, à des actes constituant clairement des infractions pénales.

Désamorcer ces violences passe par la mise en place et le renforcement d'**actions préventives** à portée sociale et/ou éducative au sein de l'école. Jusqu'à récemment, la prévention consistait surtout à transmettre des informations et à rendre attentif aux dangers encourus pour espérer obtenir un meilleur comportement. De cette action dissuasive, nous sommes passés à une nouvelle conception : le point central ne consiste plus à savoir comment se développe un problème, mais à se demander ce qu'il faut faire pour qu'une personne puisse et veuille rester en bonne santé, ce qu'il faut mettre en place dans une communauté, scolaire ou non, pour que chacun se sente à l'aise. Nous entrons ainsi de plain pied dans l'idée de la promotion de la santé, santé étant pris dans le sens que lui donne l'OMS « bien être physique, psychique et social ».

La lutte contre la violence à l'école doit être l'affaire de tous. Elle implique une cohérence des exigences et des règles au sein de l'école.

Ainsi, pourrait-on présenter l'action socio-éducative sous forme de cinq objectifs principaux :

⇒ Promouvoir la santé Favoriser le bien-être. Améliorer le cadre de vie (Acquérir des compétences sociales et affectives. Amener chacun à faire des choix favorables à la santé. Permettre et favoriser le développement de ses capacités propres...)	⇒ Prévenir Informer, donner envie, motiver plutôt qu'interdire ou faire peur. Donner compétences pour détecter les dangers et y réagir.	⇒ Dissuader Informer des conséquences de la transgression. Assurer une surveillance visible.	⇒ Sanctionner Punir Rétablissement les limites. Dénoncer, rappeler la loi. Protéger l'ensemble des membres de la Communauté.
---	--	---	---

Et, enfin, transversalement : **E n c a d r e r P r e n d r e e n c h a r g e**

Pour tout ce qui concerne les actions de prévention, il faudra se souvenir que, souvent, le processus mis en place se révèle plus important que l'aspect spécifique de l'opération. Pour avoir quelques chances d'être efficace, l'action socio-éducative doit considérer tant l'individu que ses groupes d'appartenance et l'environnement dans lequel il évolue.

L'enseignement primaire

La prévention de la violence dans l'enseignement primaire est fondée sur des actions à court et à long terme. Elle a souvent commencé par l'engagement de quelques personnes dans une école, pour faire tache d'huile et concerner finalement tous les partenaires (enseignants-tes, inspecteurs/trices, élèves, parents, personnes-ressource). Le **travail en réseau** où se rejoignent divers professionnels de la vie scolaire et sociale évite le piège de l'enseignant-e isolé-e face à des problèmes qui touchent l'ensemble d'un établissement et ont souvent une résonance dans la vie de quartier. Les réseaux mis en place à Meyrin et à Vernier peuvent servir d'exemple à ce sujet.

Dans l'enseignement primaire, il s'agit, dans une politique éducative négociée avec les parents, d'apprendre aux élèves à analyser les tensions qui surgissent au quotidien et à négocier les conflits autrement qu'avec des coups. Un certain nombre d'actions sont développées dans toutes les circonscriptions :

- conseils de classe : leur action porte sur la dynamique de la classe;
- conseils d'élèves : leur action porte sur la dynamique de l'école;
- règles de vie communes : elles sont édictées à partir des conseils précités;
- chartes d'école : il s'agit d'une sorte de contrat qui rend visible la réflexion engagée à long terme par tous les partenaires, dans la prévention des phénomènes de violence;
- prévention abordée dans le cadre d'un projet enseignement primaire - cycle d'orientation - post-obligatoire : ce nouveau projet fondé sur l'apprentissage du respect est en cours; il concerne trois écoles (écoles de Cayla, de l'Europe et des Libellules) ;
- réunions de parents : leur caractère obligatoire vise à développer, en début d'année, ces opportunités de contacts constructifs entre les familles et l'école;
- classeur de liaison famille-école : il s'agit d'un moyen de communication entre parents et enseignants-tes, testé cette année dans un certain nombre d'écoles; ce classeur devrait favoriser de bonnes interactions entre les familles et les écoles.

Les instances avec lesquelles les enseignants collaborent le plus souvent dans le cadre de la prévention contre les phénomènes de violence dans l'enseignement primaire sont respectivement le Point, le service de santé de la jeunesse (SSJ), le service médico-pédagogique (SMP) et l'antenne SOS-Enfants.

Enfin, les offres de formation continue pour les enseignants-tes intègrent chaque année des cours sur la prévention de la violence.

Le cycle d'orientation

Pour le cycle d'orientation, l'action socio-éducative se concrétise dans la réalisation de la priorité "participation et encadrement des élèves". Plus précisément, il s'agit de dire aux élèves les règles de l'institution, de rendre les limites visibles et compréhensibles, de montrer le double principe des droits et des devoirs qu'implique toute vie en communauté. Certains adolescents doivent intégrer les notions de respect dû aux autres, qu'il s'agisse des adultes ou des pairs; ils doivent parfois

apprendre à passer des actes aux mots: c'est le rôle, notamment, des conseils d'élèves où chacun est appelé à s'exprimer et à contribuer à la résolution des conflits.

L'autorité scolaire travaille avant tout dans le sens d'une prévention efficace, menée par les adultes dans leurs rôles respectifs (enseignants, doyens, conseillers sociaux, psychologues, directeurs). Quand la solution l'exige, le rappel à l'ordre est donné avec fermeté et avec clarté. Dans tous les cas, le contact avec les familles est maintenu parce qu'il contient souvent la solution au problème posé.

Pour certains élèves en grande difficulté, la vie dans une classe ordinaire devient parfois impossible au point que le cycle d'orientation cherche en ce moment à développer des solutions nouvelles pour ces enfants. Ceux-ci peuvent, par exemple, être intégrés, de façon temporaire, dans un dispositif d'accueil, appelé aussi "espace relais". Une petite équipe de maîtres prend alors en charge ces élèves, qu'il s'agit de mettre en confiance et de réconcilier avec le monde de l'école et de l'étude. Une fois ce travail accompli, le retour dans la classe d'origine est prévu.

Les mesures suivantes doivent être mises en évidence :

- au cours des trois dernières années, des **séminaires de formation** sur la violence, la médiation et la préparation aux assemblées d'élèves ont été organisés dans les établissements. Durant l'année scolaire 2001-2002, 26 séminaires seront organisés. Ceci représente plus de 250 enseignants-tes qui se formeront dans ces différents domaines ;
- les conseillers-ères sociaux-aux interviennent fréquemment et de manière très efficace comme médiateurs/trices entre élèves, ou entre maîtres-esses et élèves, y compris dans le cadre de la classe. **Dès la rentrée 2001, chaque collège du cycle d'orientation sera doté d'un poste et demi de conseiller-ère social-e** ;
- en collaboration avec le Bureau de prévention des accidents, la Police et le Service de santé de la jeunesse, des **journées de prévention** contre les accidents sont organisées ;
- une opération de prévention contre l'alcoolisme avec Duo-pack a été mise sur pied en collaboration avec le Service de santé de la jeunesse ;
- le cycle d'orientation participe à l'action « **Année humanitaire** » mise en place par le secteur jeunesse de la Croix-Rouge genevoise. Cette action offre la possibilité à des élèves qui rencontrent des difficultés personnelles qui se traduisent souvent par un désengagement scolaire de se construire une meilleure image d'eux-mêmes. Tout au long de l'année scolaire, les classes concernées s'engagent dans des activités bénévoles à Genève et terminent cette année de sensibilisation par une action humanitaire à l'étranger. C'est ainsi, par exemple, qu'une classe de 9^e générale du collège de Vuillonnex a participé à l'opération Téléthon, a offert des cadeaux de Noël aux plus démunis, s'est engagée dans la vente de mimosa, a servi les aînés de la commune de Confignon lors de leur repas annuel et s'est rendue à Madagascar pour participer à la construction de salles de classe pour augmenter la capacité d'une école ;
- les réseaux locaux existants intègrent les collèges du cycle d'orientation ;
Deux exemples de réseaux : coordination Onex-Lancy (Cool-Nord) [association Up-ados + service social d'Onex, Villa Tacchini + Locaux du Petit-Lancy, travailleurs sociaux hors murs de Confignon et Bernex, Jardin Robinson et centre de rencontre d'Avully, conseillers sociaux des collèges des Grandes-Communes, du Marais et de Vuillonnex, îlotiers, la FAS'e, Le Point] et **action BUPP-Bus de Prévention Parcs (avec Cool-Nord)**.

Le but de tels réseaux est de créer et maintenir des liens avec les jeunes, leur offrir une écoute et un lieu de parole, distribuer du matériel de prévention, créer et renforcer les relations avec les partenaires de proximité : agents municipaux, concierges, associations de parents et d'habitants, tenanciers de bistrots, commerçants, paroisses, écoles, communes, etc.

La plupart des actions socio-éducatives se développent en réseau. (Cf. Les tableaux en fin du présent document qui illustre quelques actions collectives en réseau)

L'enseignement secondaire postobligatoire

Sur la base du document émanant de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) intitulé *Finalité et objectifs éducatifs de l'école publique* la Direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire (DGPO) a défini trois axes principaux d'intervention pour concrétiser la mission éducative de l'école, qui concerne également les établissements du postobligatoire. Il s'agit des domaines de la prévention, de la médiation et de la citoyenneté.

La prévention

La DGPO soutient le projet coordonné par le Service santé de la jeunesse (SSJ) "RESPECT" (voir plus loin) qui concerne plusieurs établissements scolaires du canton dans une même région. Pour le PO, il s'agit de l'ECG Henry-Dunant et du Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI) qui ont développé des conseils de classes et plusieurs animations thématiques. .

Par ailleurs, dans chaque établissement a été mis sur pied un *groupe santé*, qui rassemble un membre de la direction, un-e enseignant-e, un-e assistant-e / conseiller-e social-e, un-e éducateur-trice pour la santé et une infirmière du SSJ ; ce groupe transdisciplinaire a pour mission principale d'agir pour la promotion du bien-être dans l'école, qu'il s'agisse de la gestion du stress, de l'alimentation, des problèmes liés à la consommation de produits entraînant une dépendance. Actuellement, ces groupes sont en particulier mobilisés autour de la prévention du suicide, à l'occasion de la parution de la bande dessinée *No Suicide*, que la Fondation *Children Action* a généreusement mise à disposition de tous les établissements du postobligatoire.

Médiation scolaire

Une formation à la médiation scolaire a été organisée par le Centre de formation continue (CEFOC) à la demande de la DGPO pour les membres d'équipes de direction et des assistants sociaux travaillant dans un même établissement. La majorité des établissements du postobligatoire dispose ainsi de médiateurs 'internes' susceptibles d'intervenir rapidement en cas de besoin. Plusieurs conflits entre élèves ont d'ores et déjà pu être résolus grâce à l'intervention d'un-e médiateur-trice de l'établissement, à la satisfaction des protagonistes.

La constitution d'un réseau de médiation scolaire fonctionnant pour l'ensemble du PO est actuellement à l'étude et une charte de médiation est en cours de réalisation. Elle vise à préciser ce qu'est la médiation dans un milieu scolaire, en définissant les règles et la procédure. L'objectif principal poursuivi par la DGPO est d'insuffler à tous les établissements du postobligatoire un "esprit de médiation", processus permettant de prévenir dans la mesure du possible les conflits qui pourraient survenir entre les différents acteurs des écoles du postobligatoire.

Activités citoyennes

Une des missions fondamentales de l'école est de former ses élèves à la citoyenneté, afin que ceux-ci intègrent les droits, les devoirs, les libertés et les responsabilités qui leur échoient. La DGPO a encouragé les initiatives locales dans ce domaine et a permis de mettre sur pied un certain nombre d'expériences.

Parmi les projets retenus, il convient de relever une volonté d'engagement dans la Cité qui se traduit dans les diverses voies de formation par le développement de structures de participation des élèves, par l'orientation à la vie dans la collectivité scolaire (délégué-e-s de classe), voire dans la communauté à l'échelle communale, cantonale ou internationale (formation d'élèves-guides pour l'exposition « Genève, un lieu pour la paix ». Toutes ces expériences permettent à l'élève de mieux se situer dans le monde d'aujourd'hui.

Conclusions

Bien vivre ensemble, c'est l'un des grands enjeux de toutes les sociétés humaines, et c'est le grand défi qui fonde toute démarche éthique. Il n'existe pas de solution toute faite pour prévenir les problèmes de violence, et les approches sécuritaires ou répressives recèlent de nombreux pièges. En s'engageant dans des actions et des projets visant d'abord à promouvoir la qualité de vie, le respect et la participation de chacun, le DIP assume ses responsabilités. Il faut toutefois relever que l'action éducative de l'école constitue un complément à celle que doit assumer la famille. Mettre en évidence l'action de l'Etat devrait conduire aussi à souligner l'importance de la responsabilité qui incombe aux parents.

Enfin, si la prévention constitue le point central de l'intervention scolaire, cela ne saurait occulter la nécessité, pour l'institution, de préciser clairement les limites à ne pas dépasser et, le cas échéant, de prendre les sanctions nécessaires :

Promouvoir, prévenir, dissuader, sanctionner : ces quatre éléments sont indispensables à une politique globale et chacun d'eux, pris isolément, ne suffit pas à faire une politique !

Evolution des ressources du DIP plus spécifiquement centrées sur la promotion de la santé et la prévention de la violence

(en postes)	R 2001	Diff. R 2000
Conseillers sociaux	40,95	+ 5,3
Dont au CO	25,50	+3,5
Dont PO	15,45	+1,8
Psychologues SMP détachés au CO	23,50	-
Enseignants chargés de projets liés aux élèves en grande difficulté (CO)	9	+9
Médecins (2,2 postes), éducateurs à la santé (6), infirmières (17)	25,2	-
Le Point	5,50	+ 1
Total postes	104,15	+ 15,3

Ces 15,3 postes représentent une augmentation en francs estimée à 1,9 mio.

En outre, le département met en place de nombreuses formations continues sur les thèmes de la promotion de la santé et de la prévention de la violence. Ainsi, l'enseignement primaire propose 7 cours de formation continue sur ces thèmes. Sur la base des inscriptions de l'année dernière, on peut estimer qu'elles atteindront le nombre de 300 cette année. Au Cycle ce ne sont pas moins de 26 séminaires qui sont organisés (médiation, préparation aux assemblées d'élèves, etc). L'année dernière 250 personnes environ les ont suivis. L'enseignement postobligatoire a, quant à lui, notamment organisé depuis trois ans des séminaires de formation à la médiation pour les conseillers sociaux et les membres de la direction des établissements (50 personnes sur 3 ans). Ces **différentes formations** ponctuelles ou de plus longue haleine représentent un **investissement de l'ordre de 600'000 francs**.

De plus, la DGPO prévoit une ligne budgétaire de 10'000 francs par établissement et par année pour l'organisation d'activités citoyennes (R 2001 : 190'000 francs).

Enfin, le département subventionne la Fondation pour l'animation socio-culturelle (FASe) à hauteur de 13,04 mio (B 2001). Il a inscrit à son projet de budget 2002, une augmentation de la subvention de 400'000 francs pour que la Fondation puisse développer les activités des éducateurs hors murs.

Si le projet de budget est accepté par le Grand Conseil, les postes d'éducateurs hors murs pourraient ainsi passer de 7 à 11 (actuellement les 7 postes sont occupés par 12 personnes).

Le Réseau RESPECT : une démarche concertée et transversale



Le Réseau RESPECT est un effort concerté, organisé et évalué, dans lequel se sont engagées plusieurs écoles et de multiples partenaires, dans une région délimitée du canton de Genève. Ce projet a été initié par le Département de l'Instruction Publique en réponse aux préoccupations sur des phénomènes de violence concernant les enfants et les jeunes, que ce soit en tant que victimes, acteurs ou témoins. Il a pour but de valoriser l'expérience en la matière dans les écoles genevoises, en développant des actions concrètes autour de plusieurs idées-phares :

- Promouvoir la participation active des jeunes dans des espaces de démocratie favorisant le respect et l'écoute de chacun
- Améliorer la qualité de vie dans l'école en encourageant des comportements sains et en aménageant un environnement social et physique sûr
- Développer les capacités et les compétences sociales de chacun afin de mieux communiquer et de pouvoir gérer pacifiquement les conflits
- Développer et renforcer un réseau d'échanges entre établissements de différents degrés et avec les partenaires locaux.

Le projet réunit les trois niveaux scolaires : Primaire : écoles de Cayla, de l'Europe, Libellules ; Cycle d'Orientation : Cayla, Renard ; Post-obligatoire : ECG Henry Dunant, SCAI.

Il se développe avec le soutien de plusieurs partenaires :

- Les Directions générales des ordres d'enseignement
- Les Services de l'Office de la jeunesse
- La Planification sanitaire qualitative (DASS), qui soutient la coordination et l'évaluation
- L'unité stratégique de la police (DJPT)

Enfin, le réseau RESPECT est intégré au projet intercantonal « **Développer une culture de la médiation dans l'école** », auquel participent tous les cantons de la Suisse Romande et le Tessin, et qui est soutenu par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

RÉSEAU LOCAL

Chaque établissement scolaire est, intégré dans des actions de réseau. À l'intérieur même de l'établissement se crée un réseau interprofessionnel, regroupant infirmière, psychologues, conseillères et conseillers sociaux (CS).

A souligner, les nombreuses collaborations avec le Point (groupe de l'Office de la jeunesse spécialisé dans les approches réseau et communautaire) et l'EPIC (équipe de prévention et d'intervention communautaire rattachée à Infor-Jeunes, Hospice général).

RÉSEAU CYCLE D'ORIENTATION

Rencontres inter institutions (par groupe conseill-er-ère-s soci-aux-ales (CS) ou service de la scolarité): Protection de la jeunesse, assistant-e-s soci-aux-ales du post-obligatoire, Hospice général - service d'aide aux réfugiés, police & justice...

Coordination violence (par groupe CS): animat-eur-rice-s des Maisons de quartiers et centres de loisirs, travailleurs sociaux hors mur, le Point, l'EPIC, Fédération genevoise d'animation socioculturelle, îlotiers, travailleurs sociaux de France voisine et autres partenaires occasionnels.

GLPJ - groupe liaison prévention jeunesse - (par groupe CS) : Direction générale de l'Office de la jeunesse, Carrefour-Prévention (Fegpa & Cipret), Fédération genevoise d'animation socioculturelle, EPIC, Groupe Sida Genève, Infor-Jeunes, Police, le Point, Service des loisirs de la jeunesse, Service Santé de la Jeunesse.

Coordination-prévention : SSJ, Point, EPIC, FAS'e, CS.

Jeunes en situation à risque, certains dans les squats : le Point, Service médico-pédagogique, police, Office de la jeunesse, CS...

RÉSEAU RESPECT : Projet transversal DIP

Le réseau RESPECT est un projet de prévention qui associe, dans une région délimitée, de multiples partenaires des écoles : enfants et jeunes, enseignants, directions, groupes santé, familles, îlotiers, animateurs, maisons de quartier, centres de loisir...)

Ce projet est soutenu par la Planification sanitaire qualitative (DASS), volet santé mentale, pour la coordination et l'évaluation.

Écoles participantes :

Primaire : Libellules, Europe, Cayla
CO : Cayla, Renard

Post-obligatoire : Ecole de culture générale Henry-Dunant, SCAI (service des classes d'accueil et d'insertion).

<http://www.reseau-respect.ch/respect.htm>

RÉSEAU INTERCANTONAL

Le réseau RESPECT est intégré au projet intercantonal « **Développer une culture de la médiation dans l'école** », auquel participent tous les cantons de la Suisse Romande et le Tessin.

Ce projet est soutenu par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

<http://www.f-d.org/mediation-ecole>

Par ailleurs, quelques établissements adhèrent au « **Réseau suisse d'écoles en santé** »

<http://www.ecoles-en-sante.ch/html/>

